

LES APPELS À PROJETS CVEC ACTIONS TRANSVERSES

Pour les associations étudiantes et les services de l'UCA, et les établissements membres de l'alliance UCA

CALENDRIER 2026-2027

des dispositifs de financement issus de la CVEC

25 SEPTEMBRE 2026

FSDIE-projets

18 DÉCEMBRE 2026

FSDIE-projets + CVEC Actions Transverses

26 FÉVRIER 2027

FSDIE-Projets

23 AVRIL 2027

FSDIE-projets + CVEC Actions Transverses

Dates limite
de dépôt
des dossiers

LA CVEC ACTIONS TRANSVERSES : UN DISPOSITIF DE LA CVEC



La **Contribution à la Vie Etudiante et de Campus** est une contribution d'un montant de **105€ pour une inscription en 2026/2027**, versée par les étudiants en formation initiale (sauf exonération) et collectée par les Crous

Elle est répartie dans plusieurs enveloppes et services qui permettent :

- > L'accès gratuit aux **services de vie étudiante** (SUAPS, SSU, SUH et SUC)
- > Le **financement de la vie de campus et d'aménagements** (**CVEC Actions Transverses**)
- > Le financement des projets d'associations étudiantes (FSDIE projet)

Art et culture

Accompagnement social

Soutien aux initiatives étudiantes et
à la vie de campus

Pratique sportive

Accueil des étudiants

Champs d'action de la CVEC



RÉPARTITION DE LA CVEC À L'UCA

CVEC ACTIONS TRANSVERSES 14%	FSDIE-PROJET 21%	FSDIE SOCIAL 9%	GESTION DU DISPOSITIF 2%
SERVICE UNIVERSITÉ HANDICAP 7%	SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES 20%	SERVICE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE 20%	SERVICE UNIVERSITÉ CULTURE 7%

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS PAR LES DISPOSITIFS DE LA **CVEC**

Selon votre situation, votre association ou service ne peut pas demander de subventions pour les mêmes fonds :

	FSDIE-Projets	CVEC Actions Transverses	Accès gratuit aux services étudiants (SSE, SUH, SUAPS, SUC)
Université Clermont Auvergne	✓	✓	✓
Clermont Auvergne INP	Gestion propre	✓	✓
VetAgro Sup	Gestion propre	✓	✓
ENSACF	Gestion propre	✓	✓
ESACM	Gestion propre	✓	✓
ESC Clermont Business School	Gestion propre	✓	✓
ITSRA	Gestion propre	✓	✓
ISRP Vichy	Gestion propre	✓	✓

* dans le doute, mieux vaut poser la question à la Direction de la Vie Etudiante (cvec.dve@uca.fr) !

QUI PEUT DÉPOSER UN DOSSIER ET POUR QUELS PROJETS ?

Les **associations étudiantes** de l'UCA et établissements associés*

= association dont une **majorité des membres du bureau** et la Présidence justifie du **statut d'étudiant de l'EPE UCA** et dont les activités sont tournées vers la communauté étudiante

Projets consistant principalement en de l'**investissement mobilier ou immobilier**, extérieur ou intérieur des campus
= projets non-événementiels

Dans le cas d'événements, votre projet est peut-être éligible à une [subvention FSDIE-Projets](#)

Les **établissements** de l'EPE UCA et établissements associés* et les composantes et services de l'UCA

Projets (événement ou aménagement) portant sur la vie étudiante et de campus

*UCA, Clermont Auvergne INP, VetAgro Sup, ENSACF, ESACM, Clermont School of Business, ITSRA, ISRP Vichy



RÉPONDRE À UN APPEL À PROJETS **CVEC AT**

CHECKLIST

- ☐ Dossier de demande complété
- ☐ Les **devis** pour justifier du budget
- ☐ Justificatifs d'autres demandes de financement et attestations de **cofinancements***

*le cas échéant

*votre
projet*

- ☐ Statuts de l'association + N°SIRET
- ☐ Récépissés de **déclaration en préfecture** et de **publication au Journal Officiel**
- ☐ RIB de l'association
- ☐ **Rapport d'activité** année précédente
- ☐ **Comptes financiers** année précédente
- ☐ **Cartes étudiantes** responsable projet + 4 membres de l'asso

*pour
les
assos*

*pour les
services
UCA*

Fiche de recueil d'avis **DPIE** pour les projets comportant des travaux immobiliers sur sites universitaires

✉ cvec.dve@uca.fr

PARCOURS DE VOTRE DEMANDE **CVEC AT**

Dépôt du dossier

1er examen du dossier
et prise de contact
par la DVE (si manque
précisions, pièces...)

Commission CVEC Actions Transverses

Une commission examine
le dossier et formule un
avis (favorable/
partiellement favorable/
défavorable)

Délibération du CFVU

Le CFVU doit valider
l'avis de la commission
par un vote

Réponse et versement

Envoi du courrier-
réponse par la DVE puis
versement de la
subvention

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS

Projet porté par un établissement



Achat de mobilier et de petites fournitures pour l'aménagement d'un espace convivial

Installation de 3 tables de pique-nique en extérieur et renouvellement du site de compostage pédagogique

Projet porté par une association



Asso Développement Durable VetAgroSup

COMMUNIQUER AUTOUR DE VOTRE PROJET

Les communications autour de votre projet peuvent être relayées via l'**agenda** sur le site de l'UCA

› Ces demandes sont à adresser **au chargé de communication vie étudiante**, au plus tôt et au moins 8 jours avant l'événement :

sylvain.garcia@uca.fr

Il est aussi possible d'**identifier les comptes Instagram @etu.uca et @fsdie.uca** afin que l'information soit relayée sur ceux-ci

SUITE À LA RÉALISATION DU PROJET

En obtenant une subvention au titre de la CVEC AT de l'Université Clermont Auvergne, vous vous engagez à :

- **Transmettre un bilan** dans un délai de 30 jours après la réalisation du projet ou de l'aménagement, avec l'ensemble des factures.
Tout reliquat non utilisé devra faire l'objet d'un remboursement auprès de la DVE

Ce bilan à remplir se trouve à la fin du dossier de réponse à l'appel à projets

- **Utiliser les logos** de l'UCA et de la CVEC sur l'ensemble de vos communications, ainsi que sur vos équipements

Autocollants "financé par la CVEC" disponibles sur demande auprès de la DVE



Kit de communication à télécharger ici :

<https://drive.uca.fr/d/8dcfc73b5dbf4928a403/>

CONTACTS UTILES

DIRECTION DE LA VIE ÉTUDIANTE

A toute étape de votre projet, de sa planification à sa réalisation, la Direction de la Vie Etudiante reste à votre écoute pour toute question ou accompagnement



04 73 40 50 71



cvec.dve@uca.fr



@fsdie.uca